

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DDTE	Date	12 mars 2026
Numéro	26.334	Heure	9h21

Auteur-e(-s) : Cloé Dutoit		Lié à (facultatif) : ad
Titre : <i>Pumping foil</i> dans les gorges de l'Areuse, quelle sanction face à ce comportement ?		
Contenu : Les vidéos de personnes pratiquant le <i>pumping foil</i> dans les gorges de l'Areuse ont été vues par plusieurs dizaines de millions de personnes¹. Le risque que certain-e-s tentent de les imiter dans le but de faire le buzz n'est pas exclu, avec toutes les problématiques environnementales et sécuritaires que cela pourrait engendrer. Le Conseil d'État peut-il nous indiquer si des poursuites pénales ont été engagées contre les protagonistes ? Si non, pourquoi ? Si oui, que risquent-ils ? 1. https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/val-de-travers-region/val-de-travers-commune/gorges-de-l-areuse/ils-volent-sur-leau-des-gorges-de-lareuse-1490729		
Souhait d'une réponse écrite : NON		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Cloé Dutoit		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :